



GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE PARIS

www.greffe-tc-paris.fr
**le Greffe au service
des entreprises**

**Dossier de presse
du greffe du Tribunal de commerce de Paris**

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Service de la Communication
Marie-Christine Berneron
1, quai de la Corse
75181 Paris cedex 04
Tel : 01 76 62 00 09
Fax : 01 40 51 72 06

mchristine.berneron@greffe-tc-paris.fr

POINT VIRGULE RELATIONS PRESSE

Sandra Laberenne
Véronique Wasa
9, Avenue de Clichy
75017 Paris
Tel : 01.73.79.50.50

vvasa@pvirgule.fr - slaberenne@pvirgule.fr
mtissier@pvirgule.fr



SOMMAIRE

- **Présentation générale du greffe du Tribunal de commerce de Paris - 3**
Cap vers le Cybergreffe
 - Le greffe, une volonté de qualité réaffirmée au quotidien
 - Le greffe du Tribunal de commerce de Paris en quelques chiffres
 - Le greffe, pionnier de la dématérialisation des formalités légales

- **Visite guidée de www.greffe-tc-paris.fr, un site entièrement dédié aux entreprises 5**
 - En accès libre : la recherche d'information et l'accès aux formalités de création d'entreprise
 - Via un accès sécurisé : la modification des informations légales des entreprises

- **Le greffe, observatoire de la vie des entreprises de la capitale 7**
 - « Le baromètre des entreprises » par le greffe, un RV mensuel
 - Zoom sur 2007

- **Un greffe à l'heure de l'Europe 8**
 - www.greffe-tc-paris.fr primé par la Commission Européenne
 - R4@gov, le groupe de réflexion européen sur la dématérialisation certifiée transfrontalière dans le secteur de la Justice
 - Le greffe du Tribunal de commerce de Paris à l'écoute de ses confrères européens

- **Fiche entreprise 9**
 - L'équipe dirigeante
 - Rôles et missions
 - Des professionnels au service des entreprises



Présentation générale du greffe du Tribunal de commerce de Paris – et de son Cybergreffe

Partie intégrante du Tribunal de commerce, le greffe a pour mission d'assister le Président et les Juges et d'accueillir et de recevoir, de collecter, de contrôler juridiquement, de conserver et de restituer en toute fiabilité, les informations légales sur les entreprises, données indispensables à la transparence de la vie économique, à la justice commerciale et au bon fonctionnement du Tribunal de commerce.

Dans ce cadre, le greffier du tribunal de commerce reçoit, vérifie les déclarations des entreprises et en assure également la diffusion (extraits du Registre du Commerce des Sociétés (Kbis), copies d'actes, statuts et comptes annuels, états d'endettement, mise en ligne sur le GIE Infogreffe, etc.).

La démarche qualité du Greffe du Tribunal de commerce de Paris garantit le service public dont il est responsable

« L'objectif qualité » du greffe se concrétise par de meilleures conditions d'accès aux services du greffe, une qualité continue du traitement et du suivi des dossiers judiciaires ou extra-judiciaires, dans une transparence accrue. En interne, cet engagement induit une volonté de progression permanente de l'organisation, de la formation et des méthodes de travail, porteurs de la qualité de services et d'écoute des entreprises de la capitale et de leurs conseils.

En quelques chiffres

Paris compte **337 500 entreprises en activité début 2009**. Chaque jour, le greffe du Tribunal de commerce de Paris gère plus 3000 demandes par l'accueil du public, par courrier, téléphone, ou mail.

En 2008, tous dossiers confondus, le greffe de Paris a traité 132 997 formalités légales; il a enregistré 76 095 inscriptions de privilèges et nantissements. Il a également contribué au traitement des dossiers de prévention des difficultés de près de 1 895 entreprises et des 72 999 décisions de justice rendues par le Tribunal de commerce de Paris.

Afin de dynamiser ses services et de développer l'utilisation des nouvelles technologies, Sylvie Regnard, Pascal Beder, Olivier Denfer, et Philippe Bobet, greffiers associés, ont décidé de développer **www.greffe-tc-paris.fr**, site du greffe au service des entrepreneurs parisiens.

Le greffe, acteur de la dématérialisation des formalités légales

Lancé en juillet 2000, www.greffe-tc-paris.fr, propose aux entrepreneurs parisiens de **réaliser ou de préparer en ligne les formalités légales d'immatriculation, de modification et de radiation**, et d'accéder en ligne aux services du greffe.

Engagé dans la simplification des formalités, le greffe du Tribunal de commerce de Paris a pris très tôt le tournant de la **signature électronique**. Délivrés gratuitement par le greffe, ces certificats électroniques permettent aujourd'hui aux entrepreneurs de Paris d'utiliser l'ensemble des télé procédures administratives, TÉLÉ TVA, Télé Urssaf, et bien entendu d'accéder à la plateforme de formalités en ligne du greffe .

La dématérialisation complète des dossiers d'immatriculation des entreprises, y compris les actes et les pièces, est devenue effective le 1^{er} juin 2007 Au 1^{er} janvier 2008, 205 entreprises ont choisi de bénéficier de l'immatriculation en ligne.

La dématérialisation des modifications des entreprises a été ouverte fin janvier 2008. Aussitôt trois entreprises ont choisi de bénéficier des modifications en ligne.

Le certificat électronique Greffe-TC-Entreprises du greffe du Tribunal de commerce de Paris est référencé par le Ministère des Finances, par les URSSAF, par achatpublic.com et par le Ministère de l'Intérieur.

Il permet notamment :

- de procéder à la télé déclaration et au télépaiement de la TVA en ligne sur le site du Minéfi
- de procéder à la télé déclaration et au télépaiement des cotisations d'URSSAF en ligne
- pour les professionnels de l'automobile, de bénéficier de la fonctionnalité Télé cartegrise
- d'accéder au portail achat public.com et à la plate-forme électronique de dématérialisation des procédures d'achat de marchés publics
- d'assurer la confidentialité, l'authentification et l'intégrité des données contenues dans les messages électroniques

mais aussi,

- de réaliser en ligne les formalités d'immatriculation et de modification au Registre du commerce et des sociétés

Un gain de temps significatif déjà observé :

✓ **Pour les entrepreneurs** : grâce aux informations en ligne, la mise à disposition des documents dématérialisés à remplir et l'aide en ligne pour le remplissage (contrôle de cohérence en ligne en cas d'erreur et ou de réponse manquante).

Ainsi : immatriculer ou modifier son entreprise en ligne est facilité pour l'entrepreneur et ne prend pas plus de quelques minutes de préparation et le temps de la validation juridique du dossier par le greffe !

✓ **Pour le greffe** : le nombre de dossiers incomplets est en régression

✓ **Pour les juges et les avocats** : l'accessibilité à leurs dossiers est permanente

Visite guidée de www.greffe-tc-paris.fr, un site dédié aux entreprises et leurs conseils

Conçu pour faciliter le quotidien des chefs d'entreprises de Paris, www.greffe-tc-paris.fr s'enrichit constamment de nouveaux sites comme www.creeruneentreprise.fr dédié aux porteurs de projets, www.signature-electronique.fr spécialement conçu pour les potentiels détenteurs de certificats électroniques, ou encore www.marchespublicsenligne.com pour mettre les marchés publics à la portée des dirigeants d'entreprise qui souhaitent se tenir informer.

Les services et rubriques de www.greffe-tc-paris.fr sont accessibles via **un double accès** :

- **un accès libre** pour immatriculer son entreprise en ligne, présenter une requête en injonction de payer et prendre date en référé en ligne, pour préparer tous les dossiers d'immatriculation de modification et de radiation d'entreprises, pour commander, visualiser en ligne et/ou se faire adresser ou livrer à domicile des extraits du Registre du commerce - et bien entendu, pour accéder à l'ensemble des informations générales disponibles sur le site (obligations légales du chef d'entreprise, guides du créateur d'entreprise et des formalités légales au Registre du commerce, baromètres de l'activité économique de la capitale, statistiques de l'activité du Tribunal et du greffe, études de droit comparé, etc.).



un accès sécurisé permet au Président, aux juges du Tribunal de consulter l'historique de leurs dossiers, de préparer leurs jugements et d'avoir accès à l'agenda de leurs audiences en ligne dans la partie judiciaire du site. Le certificat électronique Greffe-TC-Pro-Droit est délivré aux professionnels du droit et leur ouvre l'accès à leurs dossiers au Tribunal de commerce de Paris ainsi qu'à un ensemble de services en ligne qui leur sont spécifiquement dédiés.

Principales rubriques

- **La signature électronique** → Authentifier et sécuriser ses échanges

Depuis juillet 2000, dans le cadre d'une procédure très encadrée, le greffe délivre **gratuitement** en mains propres un certificat de signature électronique aux chefs d'entreprise ou à leur représentant fondé de pouvoir. Cette délivrance s'effectue après contrôle par l'autorité d'enregistrement du greffe, par **l'émission d'un certificat qui servira d'une part à la signature, de messages et de documents électroniques, ainsi qu'à l'authentification par des applications sécurisées**. Dès leur implantation sur son support USB, les certificats vont permettre au chef d'entreprise de communiquer de façon sécurisée avec le greffe et d'utiliser les télé procédures administratives.

www.certificat-electronique.fr, un site à objectif pédagogique réalisé par le greffe et entièrement dédié à la certification électronique, présente aux entrepreneurs les différents niveaux de certificats électroniques, leurs usages, les plateformes de télé procédures administratives, les outils associés.

Le greffe complète son dispositif pédagogique pour l'entrepreneur avec le site www.marchespublicsenligne.com qui clarifie le processus de soumissionnement aux appels d'offre de marché public.

- **Le Registre du commerce** → Préparer ses formalités en ligne
 - **Formalités en ligne** : il suffit à l'entrepreneur internaute de sélectionner sur [www.greffe-tc-paris.fr/rubrique formalités en ligne](http://www.greffe-tc-paris.fr/rubrique_formalites_en_ligne), la formalité qu'il souhaite effectuer en fonction de la forme juridique de son entreprise ; il remplit un questionnaire en ligne et le valide pour obtenir son dossier déclaratif automatiquement rempli ; à ce stade, il peut, soit envoyer le dossier par Internet accompagné des pièces justificatives scannées et du paiement sécurisé effectué en ligne, soit imprimer et signer le dossier qu'il postera ou portera au greffe accompagné des documents justificatifs.

→ Immatriculer une entreprise, (SARL, Entreprise individuelle, SA, SAS, agents commerciaux, etc.)

En janvier 2008, les autres formalités en ligne sont effectives :

- Modifier une information figurant dans le dossier RCS (changement de gérant ou d'adresse, augmentation de capital, etc.)
- Radier une entreprise

- **Commande d'extrait : Kbis, actes et copies de jugement, etc.**

Il suffit de se connecter à www.greffe-tc-paris.fr et d'utiliser le module de commande directe <https://www.greffe-tc-paris.fr/commandes/htsec/>. Il saisit ensuite les coordonnées de l'entreprise recherchée inscrite au RCS de Paris, choisit son mode de livraison et effectue son paiement sécurisé en ligne.

- **Suivi de la formalité au RCS**

Ce service accessible via <http://www.greffe-tc-paris.fr/commandes/htdocs/Rda.php> permet de connaître en temps réel la date de réception du dossier d'inscription ou de modification au Registre du Commerce et des Sociétés, l'état d'avancement du traitement de la formalité par les services du greffe, la date d'expédition de l'extrait k bis, et éventuellement le motif du refus du dossier. La recherche s'effectue avec le numéro de liasse attribué.

- **Privilèges, nantissements et publicités diverses**

Il est désormais possible de préparer les bordereaux d'inscription de privilèges et nantissements en ligne. Pour mémoire, ces inscriptions permettent aux créanciers - Etat ou organismes sociaux, établissements financiers ou simples entrepreneurs - d'officialiser une dette contractée par une entreprise à leur encontre, ou encore en matière de biens d'équipement et de cessions de fonds de commerce.

- **La prévention de difficultés des entreprises → Informer les entreprises en difficulté**

Le service de la prévention du greffe a pour mission de détecter en amont à partir des indicateurs définis par le Président du Tribunal, les difficultés des entreprises et de traiter les procédures de conciliation ainsi que les demandes de mandat ad hoc.

Sur www.greffe-tc-paris.fr : la rubrique « prévention des difficultés des entreprises » qui contient un outil d'auto-détection des difficultés, la présentation des procédures, les formulaires de saisie d'un médiateur, ainsi que les coordonnées d'une série d'organismes spécialisés dans la gestion des difficultés des entreprises.

- **Infogreffe sur Internet → un accès direct aux informations sur les entreprises**

Infogreffe est le GIE (Groupement d'Intérêt Economique) qui diffuse les données de l'ensemble des greffes des tribunaux de commerce de France, dont les données légales publiques sur les entreprises de Paris.

- **Audiences du Tribunal de commerce → l'espace judiciaire du site**

Le greffe du Tribunal de commerce de Paris réserve sur son site un accès privilégié et sécurisé à la section judiciaire réservée aux magistrats et aux avocats. Ses fonctionnalités sont :

- ✓ **Pour les avocats** : la consultation des audiences, celle de la liste et de l'historique des affaires dont ils ont la charge placées devant le Tribunal de Commerce, la communication au greffe de leurs courriers de demandes de sortie de rôle, de rétablissement, etc. En accès libre sur le site judiciaire, ils ont tout dernièrement la possibilité de prendre date en référé.
- ✓ **Pour le Président et les juges du Tribunal** : la consultation de leur agenda, de la liste de leur affaires et des dossiers afférents, l'utilisation d'une bibliothèque juridique en ligne et la mise à disposition d'un ensemble de trames de jugement adaptées.
- ✓ **Pour les chefs d'entreprise et les avocats** : en accès libre sur ce volet judiciaire : la commande de copies de jugements et d'ordonnances de référé.

- **Rubrique « Communication » → S'informer utilement**

- **L'Atlas Economique de Paris (mise à jour annuelle)**, recensement complet des entreprises parisiennes arrondissement par arrondissement ;
- **Le baromètre mensuel des entreprises**, pour tout savoir chaque mois sur l'évolution économique des entreprises de Paris (créations, faillites, investissements, une rubrique spéciale start-up) ;
- **L'agenda du chef d'entreprise**, un calendrier mensuel pratique des obligations fiscales, sociales et juridiques à accomplir pour ne rien oublier, classées par type d'entreprise et par date ;
- **La newsletter du greffe**, pour être informé en direct des nouveaux services proposés par le greffe.
- **Les études du greffe**, sectorielles, transversales ou européennes.



Le greffe, observatoire de la vie des entreprises de la capitale

Les études du greffe

Depuis l'année 2000, le greffe du Tribunal de commerce de Paris diffuse chaque mois les chiffres-clés de la vie des entreprises de la capitale. Son « **Baromètre des entreprises parisiennes** » traite de la création et de la défaillance des entreprises, de l'endettement des entreprises et des jugements d'ouvertures de procédures collectives.

Le greffe réalise aussi chaque année un « **Atlas Economique de Paris** ». Arrondissement par arrondissement, ce document présente la population des entreprises de la capitale, leur typologie juridique, sectorielle, financière et judiciaire.

Le greffe élabore également des **études sectorielles**. Parmi les secteurs déjà observés : « les officines de pharmacie », « l'hôtellerie restauration » ou « les courtiers d'assurance », ou encore « les dirigeants chinois à Paris ». Autre étude réalisée sur l'initiative de la Mairie de Paris en partenariat avec l'Institut des Sciences Politiques de Paris, « Impact de la construction du tramway parisien sur les entreprises situés sur le parcours du chantier ». Il a également examiné les profils des dirigeants des entreprises de Paris au cours d'études sur les entrepreneurs de plus de 58 ans et sur ceux de moins de 30 ans, ou encore l'état du marché de la transmission et de la reprise d'entreprise.

Zoom des greffiers associés du Tribunal de commerce de Paris sur l'année 2008

Un bilan de l'économie parisienne en 2008. 337 729 entreprises sont actives à Paris au 31 décembre 2008, 6 967 de plus qu'il y a 12 mois, soit +2,11%. Les porteurs de projet ont été moins nombreux qu'en 2007 à concrétiser la création de leur entreprise, induisant une réduction de 3,2% des immatriculations au RCS toute forme juridique confondue. Les immatriculations de SARL sont au nombre de 21 111 SARL, soit -0,7%. Parmi celles ci, 5 319 EURL ont été immatriculées depuis le 1^{er} janvier 2007, soit +1,4% de plus qu'en 2007.

Le faible taux des défaillances d'entreprises s'élève à 1,1%, malgré la hausse du nombre des ouvertures de procédures collectives, soit 6,3% par rapport à 2007 et le montant du passif moyen cumulé des entreprises en difficulté (+131%) et du nombre de licenciements causés par des défaillances d'entreprises (+31%) par rapport à 2007.

En 2008	Nombre d'entreprises créées à Paris
Janvier	3 102
Février	3 643
Mars	3 230
Avril	3 268
Mai	2 535
Juin	3 143
Juillet	3 382
Août	2 184
Septembre	2 318
Octobre	2 840
Novembre	2 106
Décembre	2 991
TOTAL	34 742

Ces chiffres sont extraits des baromètres du greffe. L'ensemble de ces baromètres et des études sectorielles sont disponibles sur www.greffe-tc-paris.fr à la rubrique Communication.

Le greffe à l'heure de l'Europe

www.greffe-tc-paris.fr primé par la Commission Européenne

Pionnier en matière de dématérialisation des formalités légales, le greffe du Tribunal de commerce de Paris poursuit sa marche vers le « cybergreffe ». Il a reçu de la Commission Européenne le label « e-Government good practice » .

Rappel : le label « e-Government good practice » est remis dans le cadre du programme européen « E-Government » de la Commission européenne, avec pour objectif de rapprocher les services publics centraux, régionaux ou locaux des citoyens en leur proposant des services interactifs en ligne, équivalents à ceux assurés aux guichets. Des centaines de sites ont postulé, seuls 65 ont été retenus.

Aequitas, la plate-forme sécurisée d'immatriculation certifiée transfrontalière en ligne des Sociétés Européennes

Sous l'égide de la Commission européenne, le greffe a engagé un partenariat avec ses homologues espagnols, portugais et lituaniens, pour la réalisation d'une plateforme expérimentale d'enregistrement en ligne sécurisé des Sociétés Européennes. Ce projet a vocation d'exemplarité et s'ouvre à tous les homologues européens des greffiers des tribunaux de commerce, leur offrant un cadre sécurisé de dématérialisation pour notifier des actes, interroger ou envoyer des informations et procéder à des échanges entre registres.

R4@gov, le groupe de réflexion européen sur la dématérialisation certifiée transfrontalière des échanges administratifs

Sous l'égide de la Commission européenne, le greffe a engagé dans une réflexion avec des partenaires de 17 pays européens sur les échanges certifiés en ligne entre entités administratives. Ce projet a vocation d'ouvrir la voie vers une facilitation des échanges en ligne dans un cadre d'une sécurisé. Initié en mars 2006, il devrait être achevé à l'automne 2008.

Le greffe du Tribunal de commerce de Paris à l'écoute de ses confrères européens

Soucieux d'améliorer la qualité de ses services pour les chefs d'entreprises de Paris, les greffiers de Paris ont effectué dans le cadre de l'Association Syndicale de Greffiers de Commerce de France, un véritable tour d'Europe à la rencontre de leurs homologues de 18 pays, européens et méditerranéens (l'Allemagne, l'Angleterre et le Pays de Galles, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, Gibraltar, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, le Maroc, Monaco, la Norvège, les Pays-Bas, la Suède et la Suisse).

Cette étude a donné lieu à une publication en septembre 2001 intitulée « Les formalités légales aux registres du commerce de 18 pays européens et méditerranéens : similitudes et différences ». Fin 2004, les greffiers du tribunal de commerce de Paris ont publié un nouvel ouvrage sous le titre « **Le Guide des Formalités aux registres du commerce de 36 pays à travers le monde** » qui examine les pratiques aux registres du commerce des Etats de l'Union européenne, des autres Pays d'Europe géographique, d'autres pays du Maghreb et d'Afrique, ainsi que le Canada et l'Australie.

Depuis les informations sont régulièrement mise à jour et un moteur de recherche accessible via le site du greffe permet aux chefs d'entreprises de vérifier l'existence et accéder aux contenus juridiques et financiers de leurs partenaires étrangers publiés sur les sites des registres du commerce du monde.

Sur www.greffe-tc-paris.fr :
cliquez sur « Les registres du commerce à l'international »
pour consulter la synthèse de ce dernier ouvrage ou accéder
au moteur de recherche pour accéder aux sites des registres
du commerce du monde

Fiche entreprise

L'équipe dirigeante

Le greffe du Tribunal de commerce de Paris est dirigé par une Société Civile Professionnelle qui comprend quatre greffiers associés, assistés de 243 collaborateurs.

Rôles et missions

Nommés par le Ministre de la Justice, les greffiers sont Officiers Publics Ministériels. Ils assurent **une double mission** :

- ✓ **Judiciaire.** Déléataire de la puissance publique, ils authentifient les actes de la juridiction dont ils sont les " conservateurs " : ils assistent le Président et le Tribunal aux audiences, assurent la mise en forme et la conservation des décisions.
- ✓ **Extrajudiciaire.** En qualité d'Officiers Ministériels, ils contrôlent et conservent les déclarations et les actes concernant les commerçants et les sociétés. Ces documents concernent leur identité, leur statut, leur situation économique et financière (bilan des sociétés, privilèges du trésor et de la sécurité sociale, crédit bail, nantissements sur fonds de commerce...) et leurs éventuelles défaillances (redressements et liquidations judiciaires...).

Ces missions requièrent des compétences juridiques et une expertise en matière de droit des sociétés. Confié aux greffiers du tribunal de commerce de Paris, qui contrôlent juridiquement et diffusent les informations sur chaque entreprise enregistrée, le Registre du Commerce et des Sociétés est placé sous la surveillance d'un juge commis. La tenue du Registre du Commerce et des Sociétés donne ainsi au greffe du Tribunal de commerce de Paris une excellente visibilité de la vie économique locale.

Enfin : la **mission de prévention des difficultés des entreprises** du greffe du Tribunal de commerce de Paris. Appui du juge de la prévention du Tribunal de commerce de Paris, le greffe repère via son système d'alerte les entreprises susceptibles de rencontrer des difficultés et lui présente les dossiers à traiter lors d'entretiens confidentiels avec les dirigeants. Le bureau de la prévention accueille et renseigne les entrepreneurs qui peuvent aussi s'informer sur www.greffe-tc-paris.fr (cf. page 5).